



Le jeudi 14 décembre 2017 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 8 décembre 2017 - Nombre de membres en exercice : 27

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, M. Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, M. Riquier WILLOQUET, Mme Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Claude LAMARCQ (à M. Stéphane DELANNOY)

Excusés : Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Dong NGUYEN

Absents : M. Alexandre MEZIERE, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

N°17-4-8

Affaires juridiques

Mise à disposition de deux immeubles
Sis à Bondues 15 Cité de la Croix Blanche
et 39 rue du Moulin Cardon
Au profit de la Société SIA Habitat

Bail emphytéotique

Rapport de M. le Maire,

Par délibération en date du 22 juin 2017, le Conseil Municipal a décidé de mettre à la disposition du bailleur social SIA Habitat deux biens immobiliers sis au 15 Cité de la Croix Blanche et 39 rue du Moulin Cardon au moyen d'un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans en vue de la réhabilitation et de la gestion de 2 logements en PLAI.

Or, pour être valable, la délibération du Conseil Municipal se prononçant sur la prise à bail emphytéotique des immeubles appartenant à la commune doit viser l'avis du service des domaines, préalablement consulté sur la valeur locative des biens.

Par conséquent, nous invitons le Conseil Municipal à :

- prendre connaissance de l'avis du service des domaines, à savoir :
 - pour le 15 cité de la Croix Blanche, cadastré en AV n°138 : **5 000 € annuel, soit 250 000 €** sur la durée du bail ;
 - pour le 39 rue du Moulin Cardon, cadastré en BC n°35- **5 000 € annuel, soit 250 000 €** sur la durée du bail
- confirmer les droits d'entrée suivants :
 - 15 cité de la Croix Blanche, cadastré en AV n°138 – **51 200€ TTC**
 - 39 rue du Moulin Cardon, cadastré en BC n°35 – **98 000€ TTC**
- à autoriser Monsieur le Maire à signer les baux emphytéotiques des immeubles sis aux 15 Cité de la Croix Blanche et 39 rue du Moulin Cardon avec le bailleur SIA Habitat.

Travaux préparatoires
Conseil d'Administration du 28 novembre 2017
Commission générale du 5 décembre 2017

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire

